

# Mandats & Fonctions Juridictionnelles

## OBSERVATOIRE D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL

### Rôle Mandat départemental

Les dernières ordonnances relatives au droit du travail ont singulièrement accru le rôle des partenaires sociaux au sein des entreprises. La place des accords d'entreprise dans l'ordonnement juridique du droit du travail appelle un travail soutenu pour un dialogue social de qualité, qui permet de faire émerger des accords profitables aux entreprises et aux salariés.

L'article 9 de l'ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective a prévu de soutenir le dialogue au sein des entreprises par la mise en place d'un observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation dans chaque département.

Cet observatoire a pour mission de :

- 1° Il établit un bilan annuel du dialogue social dans le département ;
- 2° Il est saisi par les organisations syndicales ou professionnelles de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation ;
- 3° Il apporte son concours et son expertise juridique aux entreprises de son ressort dans le domaine du droit social.

### Composition

Cet observatoire est composé de 6 membres des organisations syndicales représentatives et 6 membres des organisations patronales représentatives.

Nomination par arrêté ministériel.

### Durée

Indéterminée

### Informations complémentaires

Mandataire cible : RH ou Direction  
d'une entreprise de + de 50 salariés  
ayant déjà négocié des accords  
collectifs

Fréquence : 3 réunions par an  
Lieu : MACON

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Ghislaine JACCoux au  
03 85 42 18 59 - gjaccoux@medef71.com*